



Comité d'Établissement

Echos de la Réunion CE du 28/04/2011

Tableau du plan de charge fourni par la direction.

SECTEURS	Mai-11					Moyen	Juin	Juillet	Observations
	S18	S19	S20	S21					
St Hélène	11	11	11	11	11	11	11	1 511 - 1 413 - 4 MV25G	
Prépa matière première	45	45	45	45	45	45	45		
CTD	6	6	6	6	6	6	6		
Préparation structures	11	11	11	11	11	11	11		
Malaxage & coulée	42	42	42	42	42	42	42		
Finition	19	19	19	19	19	19	19		
CND	6	6	6	6	6	6	6		
Laboratoires LBM	18	18	18	18	18	18	18		
Laboratoires LA	19	19	19	19	19	19	19		
C.E.P(ou SA)	56	56	56	56	56	55	55		
Total charge	233	233	233	233	233	232	232		
Détachés (hors P+SA)	7	7	7	7	7	7	7		
Indisponible	3	3	3	3	3	3	3		
Prêt	0	0	0	0	0	0	0		
Effectif inscrit SME	224	224	224	224	224	224	224		
Besoin extérieur	19	19	19	19	19	18	18		
Effectif inscrit	243	243	243	243	243	242	242		
Ecart effectif / charge	0								

Situation économique et de l'emploi :

CEP : Un intérimaire doit rentrer en supplément des 4 intérimaires présents.

Le détaché de Toulouse repart.

Légère hausse du pastillage, production extrudé nominale.

Sur la situation de ce secteur et les problèmes que les élus SUD font remonter régulièrement, le directeur a dit qu'il a prévu de voir le chef de service pour étudier une stabilisation du service.

St Hélène : Deux personnes prêtées reviennent sur St Médard.

CGP : 1 poste va être ouvert en interne.

Finition : 1 poste sera également ouvert en interne.

CS12 : En raison des travaux en cours, il devrait y avoir des changements d'horaires semaines 18,19 et 20.

5h-13 h le lundi et 5h-12 h les autres jours.

CS3 : La direction a évoqué l'éventualité d'un recrutement en externe.

Investissements : Le directeur a évoqué un renfort éventuel d'un ou deux postes également.

Projet de rapprochement des activités SPS et SME :

Le directeur nous a communiqué les même « informations » que la direction a communiqué au CCE du 21 avril et dans son communiqué le lendemain.

Les élus SUD ont souligné le flou total de la communication de Mr Schleicher.

Vote du budget provisionnel 2011 du Comité d'établissement :

Il a été voté à l'unanimité des votants présents, 6 voix (5 SUD, 1 CGT).

Remplacement du trésorier adjoint au CE :

Suite à la démission de Mr Léger du mandat CE titulaire et de trésorier adjoint pour des raisons personnelles, Mr Pargade devient titulaire CE.

Mr Pargade a été élu trésorier adjoint du CE à l'unanimité des votants présents, 6 voix (5 SUD, 1 CGT).

Mission Kourou : Les élus SUD ont relayé les interrogations des missionnaires qui ignorent les conditions dans lesquelles ils partent à quelques jours de missions longues durées.

Le directeur a dit qu'il en rediscuterait avec les personnes en charge de l'organisation des missions.

Un point sera fait au prochain CE.

Contrat de restauration :

La commission restaurant a consulté des entreprises de restauration et a finalement décidé de renouveler le contrat avec Avenance.

La société avenance s'est engagé à mettre en place plus de repas économiques et de produits bio.

A l'achat de matériel pour un service rapide

Sur les conditions sociales des employé(e)s du restaurant.

A partir de mi-mai un nouveau fonctionnement se mettra en place et sa description apparaîtra sur le site du CE (<http://cesnpe33.free.fr/>) et par affichage au restaurant.

A propos d'informations erronées :

Les élus SUD tiennent à rétablir la réalité sur des informations ayant circulé dans un tract diffusé aux portes de l'entreprise jeudi 28 avril.

Le 5 Avril, aucun administrateur salarié n'a pris part au vote du nouveau conseil d'administration SME SAFRAN.

Et pour cause, les administrateurs ont appris de manière très élégante en séance qu'ils n'étaient plus administrateurs depuis la signature de rachat.

Ils n'avaient donc à ce conseil d'administration, selon la direction, aucun droit de vote.

Les raisons invoquées ce jour-là par la direction étaient le passage de SME comme société privée qui aurait invalidé le mandat des élus.

Depuis, les élus SUD ont posé des questions précises sur les statuts et les conséquences au Conseil d'administration, mais nous n'avons obtenus aucunes réponses.

Nous ne savons pas dire à ce jour, si les choses ont été faites dans les règles mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que si l'administrateur SUD avait eu à voter ce jour-là, il aurait voté CONTRE la mise en place de ce conseil d'administration et les personnes qui y ont été élues comme il l'avait fait au conseil précédent !

Autre rectificatif : Tous les accords SNPE, comme SME, seront valables 15 mois après leur dénonciation et non après la date de cession. A ce jour, ils n'ont pas été dénoncés.

A défaut de nouveaux accords, passé ce délai après dénonciation, les accords de la société qui rachète s'appliqueraient.